



SOMMAIRE

- P.1. Edito. Calendrier
- P.2-3. Stage évaluation au lycée/ stage AED/ Inter
- P.4 : Budgets région Lycées/En bref

Carrières

INTER :
Voir page 3

stages syndicaux

Stage "Peut-on encore évaluer ses élèves au lycée? (page 2)
Jeudi 23/01

Stage AED (page 2)
lundi 10/02

Stage CPE
Jeudi 20/03

Stage "Bien faire son métier: à quel prix?"
Jeudi 27/03

Inscription via l'espace adhérents

Elections et congrès FSU

Vote jusqu'au 28/11
Congrès FSU 75: 9 et 10/01
Congrès FSU: 3 au 7/02

Budget 2025, jours de carence : des attaques fortes contre la Fonction publique qui vont encore appauvrir nos professions et aggraver la faible attractivité de nos métiers

4 000 suppressions d'emplois d'enseignants dans le 1^{er} et le 2^d degré ont été prévues pour la rentrée 2025. L'argument démographique ne tient pas : le taux d'encadrement dans le second degré a baissé ces dernières années car nous avons subi des pertes postes depuis 2018 alors même que le nombre d'élèves augmentaient (entre 2018 et 2023 : - 8 865 postes +7 441 élèves). Il faudrait 10 617 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, 45 257 pour retrouver celui de 2006. La France va donc rester championne d'Europe des classes les plus chargées. Les conditions

d'enseignement et de travail ne vont pas s'améliorer. L'académie de Paris va subir à nouveau nombre de suppression de postes, les effectifs de nos classes déjà très chargées ne vont pas baisser, des établissements seront menacés de fermeture, des collègues vont se retrouver en complément de service voire en mesure de carte scolaire. Mais les attaques ne s'arrêtent pas là : passage de 1 à 3 jours de carence pour les fonctionnaires, réduction des conditions d'indemnisation des périodes de maladie, en supprimant le maintien de la rémunération à taux plein les trois premiers mois et en le remplaçant par un taux de 90 %...Le PLFSS (projet de loi de finance de la Sécurité Sociale) 2025 s'annonce catastrophique pour les fonctionnaires, qui subissent en plus un véritable déniement mensonger dans les médias pour faire passer ces mesures qui vont fortement nous

appauvrir. Les fonctionnaires, et les enseignants en particulier, ne sont pourtant pas plus absents que dans le privé. La part d'absence d'au moins un jour pour raison de santé sur une semaine des enseignants est de 2,6%, dans la Fonction publique d'Etat de 3,2% et dans le secteur privé de 3,9% (étude de la DGAFF de 2019). Nous allons donc perdre en revenu, alors même que notre pouvoir d'achat a été amputé de deux mois en 20 ans. L'argument démagogique de l'alignement

sur le privé ne tient pas : deux tiers des salariés du privé ne perdent pas les jours de carence en réalité car ils sont pris en charge par la prévoyance d'entreprise. A Paris, ces mesures vont particulièrement toucher nos collègues : de nombreux collègues sont en fin de carrière et donc statistiquement plus touchés par la maladie, de nombreux collègues viennent dans l'académie par la priorité médicale car leur suivi est favorisé par la présence de nombreux hôpitaux, de nombreux collègues font déjà appel à la commission d'action sociale pour se faire aider financièrement, en particulier nos collègues AESH, notre niveau de vie est fortement amputé à cause des prix de l'immobilier. Nos métiers ont perdu en attractivité : ces choix budgétaires vont aggraver le phénomène. La profession est attaquée : nous devons réagir collectivement et massivement, aux côtés des autres fonctionnaires, d'abord par **une première journée de grève et de manifestation qui doit être massive le jeudi 5 décembre.**

Thomas Baniol et Ketty Valcke, co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris



JEUDI 5 DECEMBRE

contre les 3 journées de carence, contre la baisse de nos rémunérations!

Premier jour de grève et de manifestation

Lycée : Peut-on encore évaluer nos élèves au lycée ? Stage le 23/01

Bac au contrôle continu, parcoursup, intelligence artificielle : le métier est mis à l'épreuve dans le quotidien de l'activité enseignante au lycée.

Entre injonctions à la « bienveillance » de la part des élèves et des parents, volonté de tenir le cap des exigences de niveau, le moment de l'évaluation des élèves devient source de dilemmes de plus en plus difficilement surmontables. Le Plan local d'évaluation (PLE), présenté par l'institution et par les chefs d'établissement (parfois) comme la réponse à tous les problèmes est souvent un carcan de plus, inopérant dans la pratique face aux injonctions contradictoires.

Les hésitations de plus en plus fréquentes quant à la bonne posture face aux questions de l'évaluation peuvent aussi être source d'isolement professionnel, tant les enseignants peuvent avoir des réticences à s'emparer collectivement de ces questions.

La tentation de « surnoter » pour ne pas pénaliser ses élèves ou pour acheter une forme de paix sociale est forte, et y résister peut mettre l'enseignant en difficulté, avec sa classe, voire avec la direction ou même les collègues. Mais l'inverse est tout aussi possible. D'autres difficultés sont apparues avec le contrôle continu : qu'est-ce qu'une moyenne « représentative » ? comment gérer les absences aux contrôles ? Arbitrer en permanence sur les éventuels rattrapages ou sanctions provoque fatigue voire épuisement professionnel car tout cela éloigne de ce qui devrait être l'essentiel de l'activité. Enfin, évaluer le travail à la maison, important pour confirmer les apprentissages, est devenu un vrai casse-tête à l'heure de l'intelligence artificielle et on peut se demander si cela reste pertinent. Pourtant, ce renoncement

« Le moment de l'évaluation des élèves devient source de dilemmes de plus en plus difficilement surmontables. »

pose lui aussi question.

Face à ces nouveaux questionnements, la section académique vous propose un **stage syndical à Arcueil le jeudi 23 janvier de 9h30 à 16h30**. Débattre ensemble, échanger sur nos expériences et les stratégies mises en place pour surmonter les dilemmes, tenter enfin de reprendre la main collectivement et syndicalement sur ces questions d'évaluation des élèves est donc essentiel. Le stage syndical sera ainsi l'occasion de présenter les enjeux de ces questions du point de vue du système éducatif mais surtout du point de vue du métier.

Il sera animé par Alice Cardoso, professeure d'histoire géographie au lycée Hélène Boucher (20^e) et ancienne responsable du groupe métier du SNES. + autre intervenant à confirmer ultérieurement.



AEd: un statut à améliorer ! Stage le 10/02

Les AEd, bien qu'étant vitaux au fonctionnement de nos établissements, sont bien trop souvent isolés face à la précarité de leur statut et aux difficultés de leurs missions.

En rempart contre cet isolement et cette précarité, le SNES-FSU des académies de Paris, Créteil et Versailles organise un stage pour vous faire connaître vos droits !

Thèmes abordés durant le stage :

- Le contrat, les missions
- Le temps de travail
- Les conditions de travail
- Les droits et les perspectives
- Les mandats défendus par notre syndicat pour les AEd
- et toutes autres questions soulevées par les participant-e-s !

ATTENTION : La demande d'autorisation d'absence doit être transmise au chef-fe d'établissement **avant le 10 janvier**. Un modèle de demande d'autorisation d'absence est généré lors de l'inscription sur l'espace adhérent-e. Stage en présentiel dans nos locaux à Arcueil.

JOURS DE CARENCE, C'EST NON !

LE CALCULATEUR DE LA FSU

NI 1 NI 2 NI 3, ZÉRO !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Mutations inter : une nouvelle mouture des LDG discriminante pour les collègues pacsé-es

La nouvelle rédaction des LDG impose aux agents pacsés de fournir une attestation d'impôts commune pour bénéficier des bonifications familiales au mouvement. Cette pièce n'est pas exigée pour les couples mariés ni pour les couples reconnus comme tel par la reconnaissance d'un enfant en commun.

Cette nouvelle disposition crée une discrimination entre les agents mariés et les agents pacsés et va rendre difficile – voire dans certaines situations impossible – l'obtention des bonifications familiales (rapprochement de conjoint-e, séparation, enfants). Ainsi les agents qui se sont pacsés postérieurement au 1er janvier 2024 ne disposent pas de cette pièce. Les agents pacsés ne vivant pas sous le même toit ne sont pas tenus de formuler de déclaration commune. Enfin, les agents dont le conjoint exerce son activité professionnelle dans un pays étranger auprès d'un employeur étranger ne pourront pas fournir la pièce demandée. Les syndicats de la FSU concernés (SNES, SNEP et SNUEP) sont intervenus dès les GT préparatoires au CSA-MEN pour que la demande de cette pièce justificative soit retirée des LDG. La FSU a déposé des amendements sur chacun des paragraphes des LDG où cette demande apparaît lors de chacune des deux réunions du CSA-MEN portant sur les LDG mobilité, le 9 octobre et le 18 octobre. Chacun de ces amendements a reçu un vote

favorable unanime des OS mais tous ont été rejetés par l'administration.

MUTATIONS INTER : la section académique vous accompagne

Les militant-es de la section académique ont à nouveau reçu en rendez-vous physiques et téléphoniques les collègues désirant quitter l'académie pour les accompagner dans leur projet de mutation avec toutes les informations indispensables à un tel changement, mais aussi quelques collègues qui demandent Paris afin de les renseigner sur le mouvement intra en cas de mutation obtenue. Elles et ils ont également organisé deux réunions pour les stagiaires, une à l'inspe, une en visio. Elles et ils continueront d'accompagner les collègues en relisant leur fiche syndicale et en vérifiant les pièces demandées par l'administration et en vérifiant les barèmes obtenus au moment de leur affichage.

CALENDRIER INTER 2025:

- Fermeture serveur SIAM : mercredi 27 novembre midi
- A partir du jeudi 28 novembre, téléchargez et imprimez votre confirmation de demande depuis SIAM
- Date limite de retour des confirmations : vendredi 6 décembre
- affichage du barème sur SIAM : du 10 janvier 2025 (12h) au 31 janvier 2025
- contestation éventuelle du barème jusqu'au 28 janvier 2025 12h
- date limite pour envoyer une demande tardive ou annuler sa demande : vendredi 7 février 2025 minuit

MUTATIONS 2025



**Ne restez pas
seul-e face à
l'administration !**

Le Snés-FSU

reste à vos côtés



Lycées: avis défavorable de la FSU et du CIEN sur les budgets des lycées franciliens pour 2025

Le Conseil Interacadémique de l'Éducation Nationale (CIEN) réuni le 16 septembre 2024 a examiné les questions relevant de la responsabilité du Conseil Régional d'Ile-de-France, et en particulier les budgets de fonctionnement (ou Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées DGFL) des lycées d'Ile-de-France pour l'année civile 2025. Le CIEN doit rendre un avis avant son adoption par les conseillers régionaux. La FSU est présente au CIEN (9 représentant.e.s) ainsi que les autres confédérations syndicales avec notamment des représentant.e.s des usagers (fédérations de parents d'élève, syndicats lycéens et étudiants), des représentant.e.s de l'État : Préfet de région et Recteurs et Rectrice des 3 académies et bien entendu des représentant.e.s de la Région (élu.e.s de la majorité et de l'opposition). Le CIEN du 16 septembre 2024 a rendu un avis défavorable sur la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (ou DGFL) pour l'année civile 2025 présentée par Monsieur Chéron, vice-président du Conseil Régional en charge des lycées d'Ile-de-France. Il y a eu 20 votes défavorables (dont la FSU), 1 abstention et 1... vote favorable !!

Pourquoi un avis défavorable à la DGFL 2025 ?

Ce budget ne permettra pas de faire fonctionner correctement les lycées d'Ile-de-France car les budgets réels sont en baisse du fait de la non prise en compte

de l'inflation qui reste forte (2,2% selon l'INSEE depuis un an). C'est ce que disent les personnels élus dans les CA : agent.es, enseignant.es, chef.fes d'établissement, gestionnaires, etc... Le mode de calcul se fait aux forfaits (par élève et à la surface) or ces forfaits n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. Par exemple en EPS, le forfait n'a pas bougé depuis...2013 ! 8 euros par élève, ce qui est notoirement insuffisant pour les locations d'équipements sportifs mettant en difficulté de nombreuses mairies qui ont la charge des installations sportives. En plus, au global, la DGFL est en baisse de 0,8% , la Région n'a pas voulu nous expliquer pourquoi... : baisse du nombre d'élèves ? Fermeture de lycées ? Changement des structures de formation? C'est l'opacité la plus complète car nous n'avons pas les clés de répartition...

Des dotations en baisse pour 46 lycées

Un amendement de dernière minute présenté par l'Exécutif a modifié la dotation budgétaire notifiée de 46 établissements de la région. Elle porte la contribution de 2% à 7% au Fonds Commun de Fonctionnement (en clair leurs dotations réelles vont baisser) en le justifiant par des fonds de réserve considérés par la région comme trop important donc qu'elle peut piller. La FSU a été à l'initiative d'un courrier intersyndical pour dénoncer cet amendement.

En bref

-**Collège Dolto**: Jours de carence, budget 2025, réforme du « Choc des savoirs », les personnels et parents du collège Dolto ont réagi par une motion lors du CA du 5 novembre.

-**Collège Yvonne Le Tac** : les élus enseignants ont proposé un vœu contre les suppressions de poste et la politique contre la Fonction Publique du gouvernement voté par tous sauf la direction (abstention) au CA du 7 novembre.

-**Le collège Jean Perrin mobilisé contre la fermeture de deux classes**: Effectifs bien trop lourds ! Les collègues de Jean Perrin se sont massivement mis en grève pour réclamer le rétablissement des deux classes fermées cette

